

## **ASSEMBLEE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006** 

23 février 2006

## PROPOSITION DE LOI

relative à la réalisation de la section entre Balbigny et La Tour-de-Salvagny de l'autoroute A 89.

## (Texte définitif)

L'Assemblée nationale a adopté sans modification la proposition de loi, adoptée par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat: 171 rectifié, 189 et T.A. 59 (2005-2006).

Assemblée nationale : 2845 et 2864.

## **Article unique**

Sont approuvés l'avenant du 31 janvier 2006 à la convention du 10 janvier 1992 passée entre l'État et la société des autoroutes du sud de la France, concernant la section de l'autoroute A 89 Balbigny-La Tour-de-Salvagny, ainsi que les modifications apportées par cet avenant au cahier des charges annexé à cette convention.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 février 2006.

Le Président, Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ

-----

Texte adopté n° 543 – Proposition de loi relative à la réalisation de la section entre Balbigny et La Tour-de-Salvagny de l'autoroute A 89